



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 14 NOVEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 14 novembre 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-11-317

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 14 novembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017
5. Bibliothèque municipale :
  - 5.1 Statistiques d'utilisation
  - 5.2 Budget 2018
6. Colude :
  - 6.1 Rapport annuel
  - 6.2 Demande d'aide financière
7. Activités de fonctionnement au 10 novembre 2017 :
  - 7.1 Dépôt
  - 7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
8. Comptes payés et à payer au 10 novembre 2017 – Adoption
9. Rapport du maire
10. Conseil municipal :
  - 10.1 Maire – Autorisation pour signature de documents municipaux et chèques
  - 10.2 Maire suppléant :
    - 10.2.1 Nomination
    - 10.2.2 Autorisation pour signature de documents municipaux et chèques
  - 10.3 Répartition des dossiers
  - 10.4 Code d'éthique et déontologie des élus
  - 10.5 Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 10.6 Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de plus de 50 \$ – Dépôt
  - 10.7 Numéra/Claude Grenier – Proposition de photographies professionnelles
  - 10.8 CSBE – Consultation du plan triennal 2018-2021
11. Administration :

- 11.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité
- 11.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil – Adoption
- 11.3 Préparation du budget – Collecte des informations
- 11.4 Fonds conjoncturel de développement (FCD) – Achat et installation des pieux
- 11.5 3<sup>e</sup> Colloque du Comité Défi 2025
- 11.6 Écho de Frontenac – Cahier spécial pour vœux des Fêtes
- 11.7 ADMQ – Cours de perfectionnement concernant la Loi 122
- 12. Voirie :
  - 12.1 Carburants 2018 – Demande de soumission
  - 12.2 Confection de chaînes pour camions
  - 12.3 Reconstruction des rues Colette et Hamel – Contrat de services professionnels en ingénierie
  - 12.4 TECQ 2014-2018 – Paiement des travaux
- 13. Eau potable – Embauche d’un opérateur adjoint en eau potable
- 14. Eaux usées
- 15. Service incendie :
  - 15.1 Programme officier non urbain
  - 15.2 Citerne – Réparation d’une réserve d’air
  - 15.3 Unité d’urgence – Remplacement du démarreur
  - 15.4 Regroupement administratif des services incendie – Nomination des représentants municipaux
  - 15.5 Rang 7 – Location terrain pour antenne
  - 15.6 Ambulance Marlow – Défibrillateur externe automatisé
- 16. IBE :
  - 16.1 Sommaire des permis et certificats
  - 16.2 Rapport annuel
  - 16.3 Adhésion COMBEQ
- 17. OTJ – Contrat de gestion parasitaire
- 18. Concours de décorations de Noël
- 19. Cours d’ordinateur pour débutants
- 20. Demandes d’aide financière :
  - 20.1 Club de l’Âge d’Or – Souper de Noël
  - 20.2 Jevi – Renouvellement d’adhésion
- 21. Varia :
  - 21.1 Rg 12 – Nettoyage d’un fossé
  - 21.2 Vente d’un vieux ponceau
- 22. Dépôt de documents pour information
- 23. Répertoire du courrier reçu au 10 novembre 2017
- 24. Période de questions de l’assistance.
- 25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question de l’assistance.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2017**

#### **Résolution 2017-11-318**

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

### 5.1 Statistiques d'utilisation

Madame Jacinthe Rocheleau, responsable de la Bibliothèque municipale, vient présenter les statistiques. De plus, elle informe le Conseil de certains projets que le comité désire réaliser en 2018.

Monsieur le maire souligne l'importance d'avoir une bibliothèque dans la municipalité. La directrice générale remercie madame Rocheleau ainsi que son équipe pour leur excellent travail.

### 5.2 Budget 2018

Le budget 2018 pour la Bibliothèque municipale est déposé au Conseil. Ce dossier sera étudié lors de la préparation du budget 2018.

## 6. COLUDE :

### 6.1 Rapport annuel

Madame Carole Duplessis, présidente de la Corporation Ludgéroise de Développement, fait la lecture du rapport annuel des activités réalisées en 2017 et des projets prévus pour 2018.

La directrice générale remercie madame Duplessis ainsi que son équipe pour leur excellent travail.

### 6.2 Demande d'aide financière

Afin de pouvoir continuer leur plan de relance et réaliser certains projets, la présidente demande une aide financière de 20 000 \$ pour l'année 2018. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2018.

## 7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 10 NOVEMBRE 2017 :

### 7.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 10 novembre 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

### 7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 31 octobre 2017			
N° de poste	Description	en moins	en plus
<b>Administration générale autres</b>			
02-190-00-959	Subventions aux organismes sans but lucratif	370.00 \$	-
02-190-00-412	Services juridiques		370.00 \$
<b>Service incendie</b>			
02-220-00-965	Immatriculations des véhicules	377.00	-
02-220-01-526	Pageette et autre entretien		377.00 \$
<b>Voirie municipale</b>			
02-320-00-200	Cotisations de l'employeur	420.50 \$	-
02-320-00-620	Matières brutes - gravier,sable,ciment,asphalte	19 310.56 \$	-
02-330-00-631	Carburant, huile,graisse,diesel	1 867.54 \$	-
02-330-14-526	Ent.et rép. - pèpine JohnDeere 2011	477.00 \$	-
02-320-00-141	Rémunération: Voirie Municipale		420.50 \$
02-320-00-515	Location - matériel et véhicules		15 002.66 \$
02-320-00-526	Entretien - réparation - matériel		16.18 \$
02-320-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel		436.78 \$

02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		443.68 \$ +
02-320-00-681	Services publics - électricité - garage		266.64 \$ +
02-320-12-526	Ent. Et rép. - inter 2003		759.72 \$ +
02-320-15-526	Ent. Et rép. - inter 2013		2 384.90 \$ +
02-330-00-622	Sable et poussière de pierre		1 867.54 \$ +
02-330-15-526	Ent.et rép. - inter 2013		477.00 \$ +
	<b>Matières résiduelles</b>		
02-451-23-446	Coût traitement - Matières organiques	4 072.00 \$ -	
02-451-21-446	Coût enfouissement		4 072.00 \$ +
	<b>OTJ</b>		
02-701-00-526	Entretien et réparation - Équipement OTJ	150.00 \$ -	
02-701-00-522	Entretien et réparation - Bâtiments OTJ		150.00 \$ +
	<b>Bureau municipal</b>		
02-702-20-522	Entretien et réparation - Bâtiments et terrains	71.00 \$ -	
02-702-20-527	Entretien et réparation - ameublement		71.00 \$ +

## **8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 NOVEMBRE 2017 – ADOPTION**

### Résolution 2017-11-319

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 117 044.78 soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR OCTOBRE 2017

Élus municipaux	2 273.30 \$
Employés municipaux	14 217.47 \$
Pompiers volontaires	2 913.52 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 810.80 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 395.80 \$
CSST	418.62 \$
RVER (Part employé)	349.59 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : OCTOBRE 2017</b>	<b>28 379.10 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS OCTOBRE 2017

Bernardin Gagnon	777.43 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	693.36 \$
Fernand Dufresne Inc.	144.41 \$
FONDATION POLYVALENTE	300.00 \$
LOUIS-PHILIPPE PAULHUS	459.90 \$
Hydro-Québec	2 224.41 \$
Jean-François Boulet	181.75 \$
Ministre des Finances	88.00 \$
Société Canadienne des postes	758.32 \$
Sogetel Inc	660.57 \$
Vincent Morin	1 783.33 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : OCTOBRE 2017</b>	<b>8 071.48 \$</b>

### COMPTES À PAYER OCTOBRE 2017

Auto Quirion & Drouin Inc	92.81 \$
Bernardin Gagnon	30.53 \$

Canada Post Corporation	200.55 \$
Cherbourg	351.76 \$
CJH Robert Inc.	6 783.18 \$
CLASS C SOLUTIONS GROUP	313.86 \$
DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE	14.85 \$
Distribution Praxair	540.86 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	312.52 \$
ENVIRONEX	749.08 \$
Équipement de bureau Demers Inc	356.77 \$
Équipements R. Quirion Inc	29.85 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	15 579.32 \$
Extincteurs de Beauce Inc	960.76 \$
Fernand Dufresne Inc.	140.39 \$
Ferronnerie De La Vieille Forge Inc	306.53 \$
Garage A. Therrien Inc	804.83 \$
Garage Dupuis & Frères Inc	44.73 \$
GROUPE AUDAZ INC.	482.90 \$
HANNA INSTRUMENTS INC.	523.13 \$
HUGUETTE ROBERT	24.08 \$
IAN-PHILIP PÉPIN-FECTEAU	14.40 \$
INFOTECH	159.87 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	14 711.05 \$
Jean Théberge	266.19 \$
JOËL DULAC	14.40 \$
LA COOP ALLIANCE	181.32 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	3 407.66 \$
Les Éditions Juridiques FD	202.13 \$
Les Entreprises Marc Langlois Inc	8 538.60 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	593.95 \$
Les Pneus Beaucerons Inc	-34.49 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	256.19 \$
MONTY SYLVESTRE	405.61 \$
Municipalité de Audet	600.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 170.00 \$
Orizon Mobile	462.66 \$
Pascal Dulac	33.97 \$
Philippe Mercier Inc	558.49 \$
R. Paré Excavation Inc	2 974.34 \$
RÉMY FLUET	12.90 \$
Robitaille Équipement Inc	5 514.20 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	748.45 \$
Sel Warwick Inc	4 537.38 \$
Solutions GA	116.99 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	2 367.83 \$
Valoris	4 071.82 \$
Visa Desjardins	65.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : OCTOBRE 2017	80 594.20 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : OCTOBRE 2017</u>	<u>117 044.78 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 9. RAPPORT DU MAIRE

Depuis l'adoption du projet de Loi 122, le maire n'a plus à faire un rapport sur la situation financière de la municipalité ni à déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Par contre, dès 2018, il aura à faire un rapport du maire à la séance ordinaire du mois de juin sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général (le cas échéant) et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport devra être diffusé sur le territoire de la municipalité selon les modalités déterminées par le Conseil municipal. De plus, au plus tard le 31 janvier de chaque année, la municipalité devra publier sur son site internet la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000

\$ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

## **10. CONSEIL MUNICIPAL :**

### **10.1 Maire – Autorisation pour signature de documents municipaux et chèques**

#### Résolution 2017-11-320

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la Municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que nous avons un nouveau maire, monsieur Bernard Therrien, et que celui-ci devra, conjointement avec la directrice générale ou l'adjointe administrative, signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tous les documents nécessaires au fonctionnement de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le maire, monsieur Bernard Therrien, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tous les chèques et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de ladite municipalité conjointement avec la directrice générale, madame Julie Létourneau, ou l'adjointe administrative, madame Sylvie Fluet ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **10.2 Maire suppléant :**

#### **10.2.1 Nomination**

##### Résolution 2017-11-321

CONSIDÉRANT que, selon l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Jean-Luc Boulanger soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Ludger ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **10.2.2 Autorisation pour signature de documents municipaux et chèques**

### Résolution 2017-11-322

CONSIDÉRANT que le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le maire suppléant, monsieur Jean-Luc Boulanger, en l'absence du maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tous les chèques et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de ladite municipalité conjointement avec la directrice générale, madame Julie Létourneau, ou l'adjointe administrative, madame Sylvie Fluet ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **10.3 Répartition des dossiers**

#### Résolution 2017-11-323

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

ATTENDU que les conseillers peuvent se voir attribuer des dossiers particuliers afin de faire des études et formuler des recommandations dans le but de faciliter leurs traitements au Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répartir les dossiers entre le maire et les conseillers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la répartition des dossiers entre le maire et les conseillers soit la suivante :

- ⇒ Bernard Therrien, maire :
  - Budget – Planification et suivi financier
- ⇒ Denis Poulin :
  - Urbanisme et aménagement
- ⇒ Bernard Rodrigue :
  - Travaux publics
- ⇒ Goderic Purcell :
  - Eaux potables et usées, matières résiduelles et recyclables
- ⇒ Roger Nadeau :
  - Sécurité civile (Service incendie, Sûreté du Québec, Croix-Rouge)
- ⇒ Thérèse Lachance :
  - Sports, loisirs et culture

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## Conseil consultatif d'urbanisme (CCU)

### Résolution 2017-11-324

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

ATTENDU que l'article 6 du Règlement 11-99 statue que le comité du Conseil Consultatif d'Urbanisme est composé de 5 personnes nommées par résolution du Conseil municipal et que sa répartition est la suivante :

- un conseiller municipal
- quatre résidents de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Denis Poulin soit nommé représentant de la municipalité de Saint-Ludger auprès du Conseil consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## Corporation Ludgéroise de Développement

### Résolution 2017-11-325

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

ATTENDU que l'article 5 du Règlement 2005-85 statue que le conseil d'administration de la Corporation Ludgéroise de Développement est composé de sept personnes nommées par résolution du Conseil municipal et que sa répartition est la suivante :

- un conseiller municipal,
- six personnes élues à cette fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation suivant les modalités prévues à cet effet dans les Règlements généraux de la Corporation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

Que le conseiller Goderic Purcell, soit nommé administrateur de la Corporation Ludgéroise de Développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## Comité Sports et Loisirs St-Ludger

### Résolution 2017-11-326

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

Que la conseillère Thérèse Lachance soit nommée à titre de représentante désignée pour la Municipalité pour siéger sur le Comité Sports et Loisirs St-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers



### Ambulance Marlow

#### Résolution 2017-11-327

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'Ambulance Marlow inc. s'adresse à la Municipalité afin que celle-ci nomme 2 représentants pour siéger au sein de leur conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

Que les conseillers Roger Nadeau et Jean-Luc Boulanger soient nommés à titre de représentants désignés pour la municipalité de Saint-Ludger pour siéger au conseil d'administration d'Ambulance Marlow inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### Bibliothèque municipale

#### Résolution 2017-11-328

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

ATTENDU que la bibliothèque municipale est affiliée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRSBPE) en vertu d'une entente de services et que cette entente prévoit, entre autres, la nomination d'un représentant de la Municipalité auprès du CRSBPE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la conseillère Thérèse Lachance soit nommée à titre de représentante désignée de la municipalité de Saint-Ludger auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRSBPE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### Trans-Autonomie Inc.

#### Résolution 2017-11-329

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la conseillère Thérèse Lachance soit nommée à titre de représentante désignée pour la municipalité de Saint-Ludger auprès de Trans-Autonomie Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### Questions familiales et/ou des aînés

#### Résolution 2017-11-330

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Goderic Purcell soit nommé à titre de représentant désigné pour la municipalité de Saint-Ludger relativement aux questions familiales et/ou des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Éoliens – Comités de liaison

Résolution 2017-11-331

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit nommé à titre de représentant désigné de la municipalité de Saint-Ludger auprès des Comités de liaison pour les parcs éoliens de Saint-Robert-Bellarmin et du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **10.4 Code d'éthique et de déontologie des élus**

Remise du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à tous les membres du Conseil municipal.

#### **10.5 Déclaration des intérêts pécuniaires**

Distribution du formulaire intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires ». La directrice générale informe le Conseil de compléter le document et de le retourner pour dépôt à la séance ordinaire de décembre 2017.

#### **10.6 Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de plus de 50 \$ – Dépôt**

Tel qu'exigé par la Loi sur les élections et les référendums, les personnes suivantes ont déposé leur rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de plus de 50 \$ : Bernard Therrien, Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau, Thérèse Lachance et Suzanne Gauvin.

#### **10.7 Numéra/Claude Grenier – Proposition de photographies professionnelles**

Résolution 2017-11-332

ATTENDU que la compagnie Numéra/Claude Grenier offre une promotion pour les nouveaux élus au coût de 275.00 \$, taxes en sus, déplacement inclus, qui consiste à offrir la possibilité d'avoir des photos professionnelles et homogènes de chacun des élus ainsi qu'une photo de groupe qui peuvent servir pour les vœux de Noël, le site web, le journal local et pour différentes publications ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal désire ne pas donner suite à cette offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10.8 CSBE – Consultation du plan triennal 2018-2021**

Distribution du plan triennal 2018-2021 de la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemin pour commentaires. Aucun commentaire venant du Conseil municipal.

### **11. ADMINISTRATION :**

#### **11.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité**

##### Résolution 2017-11-333

ATTENDU que chaque année, la directrice générale doit déposer aux membres du Conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

ATTENDU que, suivant l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale est tenue d'y inscrire le nom des personnes endettées, le montant dû ainsi que les frais ;

CONSIDÉRANT que le délai de paiement de ces sommes s'étendra jusqu'au 8 janvier 2018, date après laquelle une liste des personnes ayant plus d'une année de retard devra être transmise à la MRC du Granit pour "vente pour taxes" suivant les délais prescrits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la directrice générale a déposé, tel qu'exigé par la Loi, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 14 novembre 2017 ;

QUE la liste des personnes ayant un an d'arrérages soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE soit transmis aux personnes ayant deux ans d'arrérages, un premier avis par la poste régulière, détaillant les montants et les intérêts en retard et précisant aussi les conséquences du non-paiement à la date butoir citée ;

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice générale à transmettre à la MRC du Granit, à la date prévue par la Loi, la liste des personnes ayant deux ans d'arrérages et dont le montant dû n'aura pas été acquitté à la date formulée sur un avis qui leur sera transmis par courrier recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **11.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil - Adoption**

##### Résolution 2017-11-334

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront le deuxième mardi (sauf exception) et qui débuteront à 19 h 30 :

⇒ 16 janvier

⇒ 13 février

⇒ 13 mars	⇒ 14 août
⇒ 10 avril	⇒ 11 septembre
⇒ 08 mai	⇒ 09 octobre
⇒ 12 juin	⇒ 13 novembre
⇒ 10 juillet	⇒ 11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.3 Préparation du budget – Collecte des informations**

Un calendrier représentant les dates de rencontre est proposé aux membres du Conseil qui acceptent la proposition.

### **11.4 Fonds conjoncturel de développement (FCD) – Achat et installation des pieux**

#### Résolution 2017-11-335

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme Fonds conjoncturel de développement (FCD) et qu'une aide financière a été confirmée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 5559 de Techno Pieux Beauce (2007) Inc. pour l'achat de 4 poteaux galvanisés de 16 pieds au coût total de 2 420.00 \$, taxes en sus, installation incluse ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-46-522 *Fonds conjoncturel de développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **11.5 3<sup>e</sup> Colloque du Comité Défi 2025**

#### Résolution 2017-11-336

ATTENDU que la SADC région de Mégantic lance une invitation à la municipalité pour son 3<sup>e</sup> colloque du Comité Défi 2025 qui aura lieu le 22 novembre 2017 à l'OTJ de Saint-Ludger au coût de 25,00 \$ par personne ;

ATTENDU que cette invitation est destinée aux maires, conseillers, directions générales, membres des comités de développement, de loisirs, etc ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, et les conseillers Thérèse Lachance, Goderic Purcell et Bernard Rodrigue soient inscrits à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-111-00-454 Inscription session de formation et 02-130-00-454 Inscription session de formation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

## **11.6 Écho de Frontenac – Cahier spécial pour vœux des Fêtes**

### Résolution 2017-11-337

ATTENDU que l'Écho de Frontenac invite la Municipalité à réserver un espace publicitaire pour transmettre les meilleurs vœux pour la période des Fêtes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal préfère transmettre les vœux pour la période des Fêtes par l'entremise d'une infolettre postée toute boîte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **11.7 ADMQ – Cours de perfectionnement concernant la Loi 122**

### Résolution 2017-11-338

CONSIDÉRANT l'ampleur des changements découlant de l'adoption de la Loi 122, l'ADMQ organise une formation de 2 jours intitulée *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier* ;

ATTENDU que cette formation aura lieu à l'hiver 2018 en région au coût de 614,00 \$ et pourrait bénéficier d'un rabais de 15 % si l'inscription est reçue avant le 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Julie Létourneau à participer à cette formation et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Létourneau soit inscrite pour suivre cette formation ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-130-00-454 Inscription session de formation* et *02-130-00-310 Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12. VOIRIE :**

### **12.1 Carburants 2018 – Demande de soumission**

#### Résolution 2017-11-339

ATTENDU que la consommation annuelle approximative d'huile à chauffage est de 9 500 litres et celle de diesel routier de 30 000 litres, il nous apparaît intéressant de regrouper la fourniture de ces produits afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et de service;

CONSIDÉRANT que les montants payés annuellement par la Municipalité pour l'approvisionnement de ces produits pour l'année 2018 pourraient dépasser 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE l'approvisionnement, durant l'année 2018, en huile à chauffage couvre les deux immeubles suivants :

- ⇒ Caserne du service incendie, Route 204
- ⇒ Bâtiments de l'O.T.J., rue Dallaire

ainsi que le diesel routier pour nos véhicules et équipements motorisés, dans le réservoir du garage municipal;

QUE la directrice générale soit autorisée à lancer l'appel d'offres sur invitation selon les critères inscrits au devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12.2 Confection de chaînes pour camions**

### Résolution 2017-11-340

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 365.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-330-14-526 *Ent. et rép. – Pépîne JohnDeere 2011 (n° 14)* au poste budgétaire 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 065762 de Fabrications Pierre Fluet Inc. au coût de 622.00 \$, taxes en sus, pour l'achat et préparation de matériel pour la confection de chaînes de sa-bleuses ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-330-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)* et 02-330-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12.3 Reconstruction des rues Colette et Hamel – Contrat de services professionnels en ingénierie**

### Résolution 2017-11-341

ATTENDU que la municipalité de St-Ludger prévoit la reconstruction des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) sur les rues Colette et Hamel ;

ATTENDU que la municipalité de St-Ludger a transmis un appel d'offres sur invitation pour services professionnels à deux soumissionnaires visant, de façon non limitative, à réaliser les travaux décrits au document d'appel d'offres 2017-06 ;

ATTENDU qu'un comité de sélection formé de 4 personnes a procédé à l'ouverture et l'étude des soumissions selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à l'article 936.0.1.1 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et que les résultats sont :

<i>Firme</i>	<i>Note technique</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>
EXP	100	48 950.61 \$	30.64	1
WSP	85	74 273.85 \$	18.18	2

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Les Services exp inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la municipalité de Saint-Ludger accorde le contrat d'ingénierie à la firme Les Services exp inc. au montant de 49 295.53 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **12.4 TECQ 2014-2018 – Paiement des travaux**

##### **Résolution 2017-11-342**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) a confirmé une aide financière de 709 258 \$ répartis sur cinq ans dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* ;

ATTENDU que la programmation déposée au programme TECQ 2014-2018 a été approuvée par le MAMOT le 27 janvier dernier, permettant ainsi de procéder à des travaux de reconstruction des services municipaux sur les rues du Couvent et Taillon ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée par le programme TECQ 2014-2018 ne couvre pas au complet le coût des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le montant à payer non couvert par l'aide financière soit payé à même le surplus cumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **13. EAU POTABLE – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR ADJOINT EN EAU POTABLE**

##### **Résolution 2017-11-343**

ATTENDU le départ de monsieur Manuel Blais, opérateur adjoint en eau potable ;

ATTENDU le besoin de procéder à l'embauche d'un adjoint considérant la lourdeur de la tâche de travail (horaire très chargé) de monsieur Jean Théberge, opérateur en eau potable, et les responsabilités découlant de la nouvelle réglementation en eau potable ;

ATTENDU que les municipalités utilisatrices des services de monsieur Théberge ont accepté de participer à une offre d'emploi commune pour un poste d'opérateur adjoint en eau potable ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé de 4 représentants parmi les municipalités pour passer les entrevues et faire une recommandation aux municipalités utilisatrices des services ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces entrevues et après en avoir délibéré, les membres du comité de sélection déposent, via le rapport de la directrice générale, madame Julie Létourneau, une recommandation au Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger accepte la recommandation du comité de sélection et procède à l'embauche de monsieur Francis Montplaisir à titre d'opérateur adjoint en eau potable selon les modalités contenues dans son contrat de travail ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, et Julie Létourneau, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution ;

QUE la période de probation de l'opérateur adjoint en eau potable est d'une durée de six (6) mois à compter du moment où il intègre son poste ;

QU'afin de permettre à l'opérateur adjoint en eau potable de pallier toute lacune qui pourrait nuire à la confirmation de son emploi au terme de sa période de probation, la Municipalité procède à une évaluation de son rendement trois (3) mois après le début de sa période de probation. À cette occasion la Municipalité indique à l'opérateur adjoint en eau potable les points qui demandent à être améliorés et dresse avec lui un plan visant l'atteinte de cet objectif ;

QUE l'allocation allouée pour l'achat de vêtements et bottes de sécurité ne peut être versée qu'après la période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### **14. EAUX USÉES**

Aucun dossier.

#### **15. SERVICE INCENDIE :**

##### **15.1 Programme officier non urbain**

##### **Résolution 2017-11-344**

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU qu'Accès Compétences CSRS organise une formation de 90 heures d'Officier non urbain à St-Côme-Linière dont le début est prévu en février 2018 ;

ATTENDU que le pompier volontaire Alain Therrien souhaite suivre cette formation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Alain Therrien, pompier volontaire, à suivre la formation d'Officier non urbain donnée par Accès Compétences CSRS à St-Côme-Linière dont le début de la formation est prévu en février 2018.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.2 Citerne – Réparation d'une réserve d'air**

Résolution 2017-11-345

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 968.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-454 *Cours pompiers : Formation* au poste budgétaire 02-220-02-525 *Entretien et réparation – Camion-citerne*;

QUE le mandat pour procéder à la réparation d'une réserve d'air sur la citerne soit confié à Garage A. Therrien au coût de 724.22 \$, taxes en sus, taux horaire de 60,00 \$ (temps estimé = 3 h), telle que décrite à la soumission n° 20022 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-02-525 *Entretien et réparation – Camion-citerne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.3 Unité d'urgence – Remplacement du démarreur**

Résolution 2017-11-346

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 317.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-454 *Cours pompiers : Formation* au poste budgétaire 02-220-03-525 *Entretien et réparation – Unité d'urgence*;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 31524 du Garage A. Therrien Inc. au coût de 301.80 \$, taxes en sus, pour le remplacement du démarreur de l'unité d'urgence;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-03-525 *Entretien et réparation – Unité d'urgence*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.4 Regroupement administratif des services incendie – Nomination des représentants municipaux**

Résolution 2017-11-347

CONSIDÉRANT que le 5 novembre 2017, des élections ont eu lieu dans la municipalité de Saint-Ludger et des changements sont survenus au sein du conseil municipal ;

ATTENDU qu'il y a lieu de renommer un représentant et un substitut au sein du Comité de mise en commun des Services de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Roger Nadeau soit nommé à titre de représentant désigné de la municipalité de Saint-Ludger auprès du Comité directeur pour l'étude du regroupement des services incendie ;

QU'en l'absence du conseiller Roger Nadeau, que le conseiller Jean-Luc Boulanger soit autorisé à représenter la municipalité auprès du Comité directeur pour l'étude du regroupement des services incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.5 Rang 7 – Location terrain pour antenne**

#### **Résolution 2017-11-348**

ATTENDU qu'une nouvelle servitude a été consentie par monsieur André Paré à la Municipalité de Saint-Ludger le 16 octobre 2014 afin de permettre l'aménagement, exploitation, entretien, réparation, vérification, placement et entretien tant la bâtisse que appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de son répéteur, avec droit de passage par tout moyen de locomotion (n° 17002) ;

CONSIDÉRANT les avantages que la Municipalité et sa population retirent des présents droits, une compensation annuelle déjà établie par la servitude est versée à monsieur Paré ;

CONSIDÉRANT que monsieur Paré vient de vendre sa propriété à monsieur Benoit Bastien, il y a lieu de modifier le nom de la personne à recevoir cette compensation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'à compter de 2018, la compensation annuelle pour la servitude 17002 sera versée à monsieur Benoit Bastien, nouveau propriétaire, au coût indexé annuellement depuis la date de signature de la servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15.6 Ambulance Marlow – Défibrillateur externe automatisé**

Lors de la remise du rapport d'inspection annuel du défibrillateur externe automatisé effectuée par monsieur Claude Bellavance, ambulancier, ce dernier a informé la directrice générale de la possibilité d'obtenir une aide financière d'Ambulance Marlow pour l'ajout d'un défibrillateur pour l'OTJ.

Ce point sera discuté lors de l'étude du budget 2018.

## **16. IBE :**

### **16.1 Sommaire des permis et certificats**

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du 12 décembre prochain.

### **16.2 Rapport annuel**

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du 12 décembre prochain.

### **16.3 Adhésion COMBEQ**

#### **Résolution 2017-11-349**

ATTENDU que le coût d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de l'inspecteur en bâtiment et environnement est partagé entre les cinq municipalités qui utilisent ses services ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise l'adhésion 2018 de monsieur Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement, à la COMBEQ au coût de 375,00 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-454 *Inscription session formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **17. OTJ – CONTRAT DE GESTION PARASITAIRE**

### Résolution 2017-11-350

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la gestion parasitaire (contrat d'un an) soit confiée à Maheu & Maheu au coût de 532,91 \$, taxes en sus, telle que décrite à la proposition d'entente n° EA-000817679;

Que ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **18. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL**

### Résolution 2017-11-351

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la population soit avisée par Infolettre de la tenue du concours de décorations de Noël et de la teneur des prix à gagner, à savoir 4 prix de participation de 50 \$ chacun ;

QUE la Corporation Ludgéroise de Développement soit approchée et mandatée, si elle accepte, afin de former le jury pour l'année 2017 ;

QUE les frais de déplacement lui soient remboursés selon la politique actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **19. COURS D'ORDINATEUR POUR DÉBUTANTS**

Suite à la demande de citoyens concernant les cours d'ordinateur qui ont été donnés aux débutants, la directrice générale remet l'offre de la Table de concertation des personnes âgées de la MRC du Granit. Par contre, aucune aide financière ne peut être reçue pour donner ce cours.

Comme des coûts seraient engendrés par la municipalité, le Conseil municipal demande d'effectuer un sondage auprès de l'infolettre pour connaître les personnes qui souhaiteraient à suivre ce cours s'ils avaient des frais d'inscription de 100 \$ à payer.

## **20. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :**

### **20.1 Club de l'Âge d'Or – Souper de Noël**

#### Résolution 2017-11-352

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or s'adresse à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la cuisine sans frais additionnels lors de leur souper qui aura lieu le 25 novembre prochain;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la demande du Club de l'Âge d'Or soit acceptée et que la cuisine leur soit fournie sans frais additionnels.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers  
Opposition du conseiller Bernard Rodrigue

### **20.2 Jevi – Renouvellement d'adhésion**

#### Résolution 2017-11-353

ATTENDU que le Centre de prévention du suicide – JEVI Estrie – s'adresse à la Municipalité de St-Ludger afin d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT que l'écoute des personnes en difficulté est un moyen important de prévention et que les aides recueillies devraient permettre de maintenir un service gratuit;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100,00 \$ soit versé à JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **21. VARIA :**

### **21.1 Rq 12 – Nettoyage d'un fossé**

Le conseiller Bernard Rodrigue demande à ce que les employés municipaux procèdent au nettoyage d'un fossé dans le rang 12 car il occasionne des problèmes lors de fortes pluies.

Suite aux explications reçues, le Conseil municipal accepte que les employés municipaux procèdent au nettoyage du fossé et que le propriétaire soit avisé d'y installer un ponceau pour donner accès à son terrain.

### **21.2 Vente d'un vieux ponceau**

Le conseiller Bernard Rodrigue informe le Conseil municipal que le Club des VTT a demandé à l'inspecteur municipal la possibilité d'utiliser un vieux ponceau pour une traverse qu'il devait faire.

Comme il s'agit d'un organisme à but non lucratif, le Conseil municipal accepte que ce vieux ponceau leur soit remis gratuitement.

## **22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 10 octobre 2017
- ⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 23 octobre 2017
- ⇒ Bulletin contact FQM – Édition du 6 novembre 2017

## **23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 10 OCTOBRE 2017**

### Résolution 2017-11-354

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 29 septembre au 10 novembre 2017 est classée sous 4 rubriques :

- |   |          |   |              |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués  |
| ⇒ | Général  | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

## **25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

### Résolution 2017-11-355

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 22 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.